

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats Chrétiens de l'Ouest

REDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71 — C. C. P. 208-73



Loire-Inférieure, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

ABONNEMENTS :

Syndiqués : 4 francs. — Soutien : 10 francs

20^e CONGRÈS NATIONAL DE LA C. F. T. C.

600 délégués ont représenté les 2.384 Syndicats affiliés

Notre mouvement syndical chrétien a tenu ses assises nationales les 27, 28 et 29 mai dernier.

En ces jours de fête de la Pentecôte, alors que les parisiens désertent la capitale, plus de 600 délégués de toutes les provinces françaises se trouvaient réunis dès le samedi rue Saint-Dominique, à la salle Marcellin-Berthelot.

Les différentes Commissions se réunissent pour étudier les questions qui leur sont propres. C'est ainsi que travaillent avec ardeur les Commissions de formation, des élections professionnelles, des loisirs, de l'équipement économique, de la Presse et des publications.

Un magnifique Rapport Moral

Dès l'ouverture de la séance du dimanche matin Gaston Tessier, fait l'analyse du Rapport moral, qui ne contient pas moins de 135 pages imprimées. L'envoi de ce rapport à tous les syndicats affiliés est une heureuse innovation.

Il met en relief les réels progrès de la C.F.T.C. au cours de l'année 1938-39. Nos syndicats ont vu leurs effectifs augmenter de 6 % et leur caractère représentatif vient d'être à nouveau confirmé par le Conseil d'Etat et de nombreuses sentences surabondantes, notamment en ce qui concerne la région parisienne, par deux arbitrages rendus pour les industries du Livre et du Bâtiment.

Il évoque le récent succès de la manifestation de Bethune qui groupait 30.000 travailleurs à l'occasion de la Fête Chrétienne du Travail.

Après la manifestation de Saint-Etienne, celle de Bethune fait la preuve que notre syndicalisme chrétien est capable de mobiliser les masses populaires. Nous avons pris

nettement conscience de notre force. Une minorité qui sait ce qu'elle croit, ce qu'elle veut, s'imposera à tous comme une force irrésistible de progrès et même de conquête.

Notre camarade Georges Torcq, trésorier, donne lecture du rapport financier.

Divers délégués interviennent ensuite dans la discussion du rapport moral. L'intervention de notre camarade Belleveire recueille les applaudissements unanimes des congressistes.

L'organisation professionnelle

L'après-midi la séance plénière est présidée par notre ami Augereau, de la Fédération des Fonctionnaires. Il tient à saluer tout spécialement la présence de notre camarade Ratakosky, délégué de l'Union Syndicale des Travailleurs Chrétiens de Madagascar.

Dans son rapport sur l'organisation professionnelle, Paul Vignaux rappelle la position traditionnelle du syndicalisme chrétien.

Il exprime sa confiance dans un régime de conventions collectives élaborées et appliquées par des hommes conscients de leurs responsabilités et suffisamment formés pour réaliser pleinement une collaboration des divers éléments de la production à tous les échelons de la vie économique.

Pour avoir des hommes formés : « travailleurs ».

Parmi les nombreuses interventions qui ont suivi ce rapport, celle de notre camarade Despont, un des fondateurs du syndicat des Employés, fut particulièrement émouvante. Il rappelle en laissant parler son âme, les heures héroïques de 1887 :

Ne nous décourageons jamais, déclare-t-il, d'autres verront le résultat de nos efforts. Aucun sacrifice n'est perdu, soyons convaincus que, pierre à pierre, nous bâtissons l'édifice social.

Courage, confiance et surtout persévérance, voilà les consignes qu'il nous laisse. Communiant au même idéal, tous les congressistes ont montré par leurs applaudissements qu'ils n'avaient qu'un désir : « Servir à l'exemple des pionniers du Syndicalisme Chrétien ».

Réorganisation du Crédit

Le président de la C.F.T.C., Jules Zirnheld s'est appliqué à définir le crédit, dont il a retracé l'histoire et souligné l'importance dans l'économie moderne. Puis il a fait ressortir, à la lumière de l'expérience, les abus auxquels donne lieu le système actuel et trace un vaste plan de réformes destiné à réglementer sévèrement la profession bancaire et l'usage du crédit.

Sous le signe de l'amitié

Au soir de cette seconde journée, un banquet de près de 300 couverts fut servi au Restaurant coopératif de la rue Cadet.

Décrire l'atmosphère d'amitié qui n'a cessé de régner au cours de ce repas, semble bien difficile. Qu'il me suffise de dire que l'unité de pensée et d'action qui s'est manifestée dans toutes les réunions du Congrès a été scellée dans une amitié fraternelle.

A l'heure des toasts, notre président confédéral, procéda à la remise des prix Maria Bardot et Brellax, à une militante et un militant, choisis parmi les plus méritants : Mlle Martin, dirigeante de l'Union Centrale des Syndicats féminins, et notre camarade Eugène Dupuis, président de l'Union départementale du Pas-de-Calais.

Une tempête d'applaudissements salue ces militants, puis les gars du Nord entonnent le « Viva flammand » repris en chœur par l'assistance.

Journée de clôture

Elle débute par une messe célébrée en la Basilique Sainte-Clotilde, à l'intention de nos camarades morts au Champ d'Honneur du Travail.

A 9 h. 30, les congressistes se trouvent à nouveau réunis. Maurice Guérin, délégué confédéral du Centre présente un magnifique rapport sur la propagande.

La discussion de ce rapport nous donne le plaisir d'entendre nos amis Jules Zirnheld, président confédéral, Marcel Poimboeuf, du syndicat des Employés, Jean Martineau, des syndicats agricoles, Ernest Lamort, de la Fédération des Marins.

Enfin le Congrès adopte la résolution que vous trouverez ci-dessous.

Tirant alors les conclusions de ces trois journées de Travail, Alexandre Chauvet, délégué confédéral pour l'Afrique du Nord, nous fait part de ses impressions sur le Congrès. Il rappelle notamment l'attachement des syndicats chrétiens au principe et à la réalité de la liberté.

Nous ferons demain ce que nous faisons aujourd'hui, ce que nous avons fait hier et toujours, dit-il. Nous essaierons de la faire mieux, parce qu'il y a toujours moyen de faire mieux et parce que les circonstances sont plus graves, mais nous ferons mieux la même chose : vivre en hommes libres, donner aux autres le goût de vivre en hommes libres, conserver ou acquérir pour les autres les moyens de vivre en hommes libres.

Après un tel Congrès, il est permis d'espérer en des temps meilleurs.



Sous l'œil quelque peu inquiet de Charles Mabit, « La Voix des Travailleurs » sort des presses

(Photo Courrier, Saint-Nazaire).

Militants de la Région Bretagne et Ouest venez à : Notre Session d'Etudes

Notre session d'études, dont le programme définitif vous sera communiqué très prochainement, se tiendra cette année à Saint-Gildas-de-Rhuys, près de Vannes, du 30 juin au 3 juillet 1939.

Le thème principal de cette session sera le suivant : Pour maintenir et accroître l'action syndicale. Sujet qui, vous le voyez, est tout à fait d'actualité.

Nous espérons que les Syndicats feront l'impossible pour déléguer à cette session un ou plusieurs délégués.

Les conditions de séjour seront les suivantes : Pour toute la session 75 fr. Une journée seulement 30 — Un repas 14 —

Par ailleurs, vous pourrez profiter des facilités accordées par la S.N.C.F. pour vous rendre à Vannes, en demandant un billet de fin de semaine valable du vendredi 30 juin à midi au lundi 3 juillet à minuit, qui vous sera délivré avec 50 % de réduction.

Le prix du voyage de Vannes à St-Gildas sera indiqué ultérieurement.

Nous vous demandons de nous faire parvenir dès que possible, les adhésions de principe. Il est, en effet, nécessaire que nous connaissions pour le 15 juin le nombre approximatif des participants auxquels des bourses seront accordées.

Pour limiter nos frais, le programme complet de la session ne sera adressé qu'aux Syndicats qui nous en feront la demande.

Adressez la correspondance au siège de l'U. R. de Bretagne, 3, rue d'Argentré, à Rennes.

Rions un peu

Ce professeur a fait un cours sur la ponctuation, points, virgules, tout y a passé. Tout à coup, il appelle Jean l'élève le plus étourdi de la classe : — Jean que met-on au bout d'une ligne ? — Un petit asticot, monsieur, répond Jean précipitamment.

A la classe d'histoire naturelle. Le professeur s'apercevant qu'on ne l'écoute pas : — Allons, messieurs, tâchez de me prêter un peu plus d'attention. Je vous explique les particularités du singe... regardez-moi !...

Militant...
ES-TU ABONNE A
« Syndicalisme »
 organe officiel de la C.F.T.C. ?
RECOIS-TU
« E. N. O. »
 bulletin de formation syndicale ?

DE DINAN A LANNION....

A TRAVERS L'UNION DÉPARTEMENTALE DES COTES-DU-NORD

Le XX^e Congrès de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, réuni à Paris, du 27 au 29 mai 1939, affirme sa confiance dans les doctrines, les méthodes, les sentiments qui, depuis cinquante ans, ont constitué la force toujours grandissante du syndicalisme chrétien.

Proclame en face de multiples crises qui ont pesé sur le monde, la nécessité de faire prédominer, dans l'économie nationale et internationale, les éléments humains, les valeurs spirituelles, les règles morales.

Estime que la vie sociale est composée d'un ensemble de droits et de devoirs réciproques, dont le respect ou la pratique s'imposent à tous, employeurs, salariés, consommateurs, individus et collectivités.

Prend acte des décisions du Conseil d'Etat et des sentences surabondantes qui, au cours de ces derniers mois, ont consacré de nouveau le caractère représentatif du syndicalisme chrétien.

Souscrit sans réserve à toutes les exigences réelles de la défense nationale.

Constata, cependant, que les récentes dispositions fiscales relatives soit aux impôts directs notamment sur les salaires, soit aux taxes indirectes, atteignent lourdement les milieux populaires et particulièrement les familles de travailleurs.

S'élève contre le bouleversement introduit dans le régime légal de la durée du travail, spécialement par la suppression de toute consultation des organisations syndicales et de toute référence aux accords existants.

Manifeste ses doutes quant à l'efficacité des procédés employés pour le redressement économique du pays, la prolongation de la durée du travail ne pouvant être considérée comme une panacée, alors surtout que le chômage est loin d'être résorbé et qu'on ne s'est pas préoccupé de rechercher quels étaient les besoins, les possibilités du commerce intérieur et de l'exportation.

Se déclare étroitement solidaire des catégories professionnelles : fonctionnaires et autres travailleurs des services publics et concédés, les plus directement touchés, jusque dans leur

statut fondamental, par certaines dispositions des derniers décrets-lois.

Décide de poursuivre énergiquement par toutes les voies régulières, en accord avec l'intergroupe parlementaire du syndicalisme chrétien, l'abrogation ou la révision des mesures de régression intuition et injustement adoptées.

Demande, en particulier, que le régime des caisses syndicales de chômage soit modifié ou rétabli dans un sens libéral ; que l'encouragement aux familles nombreuses soit aménagé, sous toutes ses formes, dans un esprit logique et généreux ; que la majoration d'allocation pour la présence de la mère au foyer soit maintenue, augmentée et généralisée.

Déclare que les dispositions en vigueur ou en préparation, pour la protection légale et le progrès social, doivent être étendues aux populations laborieuses, non seulement de la métropole, mais de tout l'Empire Français.

Insiste en particulier, sur la nécessité et l'urgence d'améliorer la condition des travailleurs de la terre, aussi bien des exploitants que des ouvriers agricoles, notamment par l'extension à leur profit des allocations familiales.

Fait confiance au Bureau Confédéral pour préparer, en vue du prochain congrès, une réforme des statuts de la C. F. T. C., de manière à accroître l'élan, le dynamisme, la cohésion du mouvement.

Envoit un salut fraternel aux organisations groupées dans la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, aux autres groupements amis et spécialement à l'efficacité des procédés employés pour le redressement économique du pays, la prolongation de la durée du travail ne pouvant être considérée comme une panacée, alors surtout que le chômage est loin d'être résorbé et qu'on ne s'est pas préoccupé de rechercher quels étaient les besoins, les possibilités du commerce intérieur et de l'exportation.

Se sépare aux cris de : Vive la liberté syndicale ! Vive les professions organisées ! Vive la France pacifique ! Vive le Syndicalisme Chrétien !

Le département des Côtes-du-Nord, d'une population d'environ 450.000 habitants, est une région essentiellement agricole, maritime et artisanale. La richesse du pays se trouve surtout dans son agriculture et dans le développement du tourisme.

En ce qui concerne la population maritime, le département compte mille petits pêcheurs, 1.200 marins de grandes pêches, 15.000 marins du commerce, 8.000 marins de l'Etat, et une multitude de retraités de la marine, ce qui, avec les familles repré-

sentées par la Petite Pêche, se trouve en concurrence avec les chalutiers des départements voisins, mais comme nous l'avons vu, bon nombre de familles vivent encore du produit de la pêche; les Côtes-du-Nord abritent un grand nombre de petits ports, assez faciles d'accès en général et qui sont un centre de Commerce.

Paimpol arme encore quelques goélettes pour Terre-Neuve et l'Islande.

La classe ouvrière se partage des industries diverses.

Les Côtes-du-Nord, ont des industries bien caractérisées et d'une certaine importance : région de Saint-Brieuc : Forges, fonderies, broseries, industries du bois.

Dans le sud du département : carrières d'ardoises, carrières de pierres.

Le bâtiment occupe un grand nombre d'ouvriers. Malheureusement il est atteint par la crise et bon nombre de compagnons, sont actuellement réduits au chômage total ou partiel.

Le développement du Tourisme favorise l'industrie Touristique et Hôtelière. Je dois également signaler la moyenne et petite Meunerie, les usines de plomb-argentifère, actuellement inexploitées, les Kaolins qui occupent un nombre assez important de salariés ; les tissages de toiles qui commencent à renaître.

Sur la Côte, le Bâtiment a été prospère, il subit actuellement comme les autres la crise. Seule l'industrie Hôtelière assure le pain d'un nombre important de familles.

Le commerce est très développé et a été particulièrement actif dans les centres les plus importants ; les foires renommées des Côtes-du-Nord constituent des centres commerciaux de premier plan.

La C. F. T. C. s'est implanté dans notre département voilà 15 ans, avec les syndicats féminins ; c'est cette année en effet que les Syndicats féminins fêtent leur 15^e anniversaire, rejoint bientôt par le Syndicat des Employés qui à l'époque a eu une grande activité. Ce sont ces deux organisations qui ont défriché le terrain et qui ont permis l'éclosion du Syndicat du Bâtiment, de la Métallurgie, et plus tard des Boulangers de Saint-Brieuc.

Les événements de 1936 ont permis

de mines, qui constitue la principale ressource du centre du département constitué en grande partie de Landes.

La Petite Pêche, se trouve en concurrence avec les chalutiers des départements voisins, mais comme nous l'avons vu, bon nombre de familles vivent encore du produit de la pêche; les Côtes-du-Nord abritent un grand nombre de petits ports, assez faciles d'accès en général et qui sont un centre de Commerce.

Paimpol arme encore quelques goélettes pour Terre-Neuve et l'Islande.

La classe ouvrière se partage des industries diverses.

Les Côtes-du-Nord, ont des industries bien caractérisées et d'une certaine importance : région de Saint-Brieuc : Forges, fonderies, broseries, industries du bois.

Dans le sud du département : carrières d'ardoises, carrières de pierres.

Le bâtiment occupe un grand nombre d'ouvriers. Malheureusement il est atteint par la crise et bon nombre de compagnons, sont actuellement réduits au chômage total ou partiel.

Le développement du Tourisme favorise l'industrie Touristique et Hôtelière. Je dois également signaler la moyenne et petite Meunerie, les usines de plomb-argentifère, actuellement inexploitées, les Kaolins qui occupent un nombre assez important de salariés ; les tissages de toiles qui commencent à renaître.

Sur la Côte, le Bâtiment a été prospère, il subit actuellement comme les autres la crise. Seule l'industrie Hôtelière assure le pain d'un nombre important de familles.

Le commerce est très développé et a été particulièrement actif dans les centres les plus importants ; les foires renommées des Côtes-du-Nord constituent des centres commerciaux de premier plan.

La C. F. T. C. s'est implanté dans notre département voilà 15 ans, avec les syndicats féminins ; c'est cette année en effet que les Syndicats féminins fêtent leur 15^e anniversaire, rejoint bientôt par le Syndicat des Employés qui à l'époque a eu une grande activité. Ce sont ces deux organisations qui ont défriché le terrain et qui ont permis l'éclosion du Syndicat du Bâtiment, de la Métallurgie, et plus tard des Boulangers de Saint-Brieuc.

Les événements de 1936 ont permis

de mines, qui constitue la principale ressource du centre du département constitué en grande partie de Landes.

La Petite Pêche, se trouve en concurrence avec les chalutiers des départements voisins, mais comme nous l'avons vu, bon nombre de familles vivent encore du produit de la pêche; les Côtes-du-Nord abritent un grand nombre de petits ports, assez faciles d'accès en général et qui sont un centre de Commerce.

Paimpol arme encore quelques goélettes pour Terre-Neuve et l'Islande.

La classe ouvrière se partage des industries diverses.

Les Côtes-du-Nord, ont des industries bien caractérisées et d'une certaine importance : région de Saint-Brieuc : Forges, fonderies, broseries, industries du bois.

Dans le sud du département : carrières d'ardoises, carrières de pierres.

Le bâtiment occupe un grand nombre d'ouvriers. Malheureusement il est atteint par la crise et bon nombre de compagnons, sont actuellement réduits au chômage total ou partiel.

Le développement du Tourisme favorise l'industrie Touristique et Hôtelière. Je dois également signaler la moyenne et petite Meunerie, les usines de plomb-argentifère, actuellement inexploitées, les Kaolins qui occupent un nombre assez important de salariés ; les tissages de toiles qui commencent à renaître.

Sur la Côte, le Bâtiment a été prospère, il subit actuellement comme les autres la crise. Seule l'industrie Hôtelière assure le pain d'un nombre important de familles.

Le commerce est très développé et a été particulièrement actif dans les centres les plus importants ; les foires renommées des Côtes-du-Nord constituent des centres commerciaux de premier plan.

La C. F. T. C. s'est implanté dans notre département voilà 15 ans, avec les syndicats féminins ; c'est cette année en effet que les Syndicats féminins fêtent leur 15^e anniversaire, rejoint bientôt par le Syndicat des Employés qui à l'époque a eu une grande activité. Ce sont ces deux organisations qui ont défriché le terrain et qui ont permis l'éclosion du Syndicat du Bâtiment, de la Métallurgie, et plus tard des Boulangers de Saint-Brieuc.

Les événements de 1936 ont permis

à notre Union départementale de se développer considérablement. Actuellement 48 syndicats, 3 Unions Locales, une Union Départementale bien charpentée constitue l'armature de la C. F. T. C.

La C. F. T. C. a participé aux discussions de toutes les conventions collectives depuis 1936. Grâce à elle d'importantes améliorations de salaires ont été obtenues. De nombreuses grèves ont eu lieu dans la période 1936-1937 : La grève de la Corsetterie ayant amené la création d'une Coopérative des Syndicats Chrétiens occupant actuellement une quinzaine d'ouvriers ; grève de la Bonnetterie, grève des garages ; grève de la Grosse Métallurgie à Saint-Brieuc et à Guingamp, cette dernière ayant duré plus de 6 semaines, et 70 syndicats chrétiens étaient engagés. Trois grèves dans le bâtiment, grève dans les kaolins ; dans ses nombreux conflits la C. F. T. C. a toujours su prendre la défense des salariés.

Il serait inutile d'énumérer toute l'action professionnelle, qu'il me soit permis de rappeler que nous avons actuellement cinq conseillers prud'hommes, que le président général des deux sections industrielle et commerciale est notre camarade Domalain, typographe.

Le Secrétariat de l'Union Départementale comprend : Un secrétaire permanent, un sténo-dactylo et un employé.

Plus de 3.000 lettres ont été expédiées l'année dernière, ainsi que 10.000 circulaires.

L'Union Départementale a établi un nombre important de services à la disposition de la classe ouvrière : service d'escomptes, coopérative de consommation avec une succursale, coopérative de production employant 15 ouvrières, bibliothèque syndicale départementale, restaurant féminins, cours professionnels, service juridique, organisation des loisirs.

Il faut également signaler le Service d'Assistance Sociale, auprès des familles des syndiqués.

La C. F. T. C. est représentée dans la plupart des Commissions officielles, à savoir :

1 membre au Comité départemental des assurances sociales,

1 membre à la Commission départementale du Travail,

1 membre au Comité des Salaires et d'Expertises,

4 membres font partie du Jury pour les examens du C. A. P.

Par notre action persévérante, nous

avons pu avoir :

1 membre titulaire de la Commission Paritaire de conciliation,

1 membre suppléant,

4 arbitres ouvriers désigné par le Président de la Cour d'Appel,

1 membre au Comité départemental de l'Office du Blé,

1 membre à la Commission de constatation du coût de la vie,

1 membre à la commission administrative départementale de placement et par notre Club des Travailleurs Chrétiens, nous pouvons avoir :

1 membre à la Commission des Sports et Loisirs.

L'Union Départementale organise chaque année plusieurs manifestations : son congrès départemental, la Fête du Travail organisée par l'Union locale de Saint-Brieuc, qui remporte chaque année un très vif succès ; et une Fête familiale au Théâtre Municipal du Chef-lieu.

La C. F. T. C. a pris une part importante parmi la classe ouvrière chez nous. La besogne ne manque pas mais les ouvriers sont peu nombreux, aussi l'Union départementale s'est attachée d'une façon spéciale à la formation syndicale de ses militants.

Les salariés des Côtes-du-Nord peuvent faire confiance à la C.F.T.C. ils sont chez eux et ne le regretteront pas.

Victor RAULT.



Dans le sud des Côtes-du-Nord on trouve beaucoup de carrières de pierres ou d'ardoises

LA VOIX FÉMININE

Préludes...

Je suis très sûre chères amies que vous vous dites : Qu'est-ce que c'est que ça ? Une chronique féminine dans un journal syndical ! Et pour quoi faire ?.. Il y a assez de chronique dans tous les journaux pour nous indiquer la façon de nous vêtir, de nous embellir, d'être à la page, etc... depuis celles qui traitent de la manière de faire une robe, jusqu'à celles qui nous indiquent comment étaler le « rouge cyclamen » à la dernière mode !..

Aussi bien mes chères amies ce ne sont pas ces questions que nous traiterons dans cette chronique, mais celles qui intéressent plus spécialement notre travail, notre vie professionnelle, notre vie sociale. Nous connaissons pour les avoir maintes fois entendues et subies nous-mêmes, les difficultés semées sur le chemin. Elles sont multiples, très diverses. Elles ont toutes les formes, tous les aspects. Que ce soit entre camarades, entre chefs et subordonnés, difficultés d'ordre matériel ou d'ordre moral, souci du lendemain ou de l'heure présente, incertitude des situations, orientation professionnelle, etc... Nous voudrions vous apporter ici tout le réconfort moral que vous attendez de vos dirigeants.

Nous voudrions encore que cette chronique soit un lien, unissant toutes les sœurs de travail, lien de sympathie et d'amitié réciproque mettant en commun nos peines et nos joies, essayant dans un contact amical de mieux nous comprendre pour mieux nous aimer afin de mieux « servir ».

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
Irene, 6^e enfant de notre camarade Michel Jean-Marie, des Métallurgistes de Saint-Nazaire.
Michel, fils de notre camarade Jean Jacques, conseiller du syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Claude, troisième enfant de notre camarade Joseph Martineau, du Syndicat du Livre de Nantes.
Agnès, deuxième enfant de notre camarade Jean Raulo, du syndicat du Livre de Nantes.

Marie-Thérèse, fille de notre camarade Yves Babonneau, du Syndicat du Bâtiment de Nantes.
Michelle, 2^e enfant de notre camarade Francis Bonnier du syndicat des Mines de La Bruz.

Annick, 3^e enfant de notre camarade Julien Louis, du même syndicat.
Pierrette, 2^e enfant de notre camarade Emile Buret, du même syndicat.

Danielle, 2^e enfant de notre camarade Louis Brevet, du syndicat des employés de l'alimentation de Nantes.

Marie-Alberte, 2^e enfant de notre camarade Albert Brault, (section pétroles).
Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

David Marcel, du syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire, avec Mlle Germaine Guéhéneuf.

Mondin Auguste, du syndicat du Bâtiment de Nantes avec Mlle Marie Rousseau, du syndicat des Employés de Nantes.

Huchet Jean, du Syndicat du Bâtiment de Nantes, avec Mlle Andrée Garry.

Jacques Picquet, de la section Cooper du syndicat de Nantes avec Mademoiselle Marie-Odette Le Roux.

Charlotte Reverdy, du syndicat des Employés de commerce de Poitiers avec Michel Simonneau.

Anne-Marie Bertin, du syndicat des Employés de l'Alimentation de Nantes avec Monsieur Paul Nicou.

Donatien Hamon, du Livre de Nantes, avec Jeanne Barrion du même syndicat.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Madame Cloutour, épouse de notre camarade Marcel Cloutour, du Syndicat du Bâtiment des Sables.
Guillemette, fille de notre camarade Boulet Louis, du syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Pierre Gautier, du syndicat des Mines de la Bruz, délégué ouvrier suppléant.

Mme Hodé, mère de Mlle Simone Hodé, Membre du Conseil syndical.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

A TRAVERS TOUTE LA RÉGION LES SYNDIQUÉS CHRÉTIENS ONT CÉLÉBRÉ LA FÊTE DU TRAVAIL

A NANTES

1200 personnes ont pris part au meeting

Au jour anniversaire de la parution des encyclopedes *Quadragesimo anno* et *Rerum Novarum*, l'Union nantaise des Syndicats Chrétiens célébrait dans l'enthousiasme la Fête Chrétienne du Travail.
Cette journée débutait par une messe, célébrée en l'Eglise Saint-Similien, à la mémoire de nos camarades tombés au champ d'honneur du Travail. A l'évangile M. l'abbé Musquer a rappelé la signification de cette fête et la noblesse du Travail.

LA C. F. T. C. ORGANISATION REPRESENTATIVE

Après l'exécution de « la Marche des Travailleurs », c'est devant un auditoire très nombreux, ayant trouvé place dans la vaste salle Stanislas, que Roger Glotin, Président de l'Union Nantaise, ouvre le meeting.

La parole est ensuite donnée à notre camarade Jean Raulo, Secrétaire-adjoint de l'Union Nantaise, qui mettra en lumière la force représentative du mouvement syndical chrétien.

Il rappela d'abord que la Révolution n'avait pas accordé aux travailleurs le droit de s'unir pour défendre leurs intérêts et que ce n'est qu'en 1884 que fut donnée la première charte d'affranchissement aux ouvriers manuels.

Trois ans après naissaient les premiers syndicats chrétiens, « parfaitement incompris, des milieux catholiques ».

Aussi quels efforts durent être faits par ces premiers militants « pour faire la trouée ». Efforts méritoires qui devaient aboutir, après-guerre, à la création de la C. F. T. C. Efforts dont la récompense fut, pour les pionniers l'essor pris par la Confédération.

Complètement « indépendante aussi bien à l'égard du patronat que de la politique » — ce qui fait sa force — la Confédération « qui a pu durer parce qu'elle a pris pour base l'Evangile », est, aujourd'hui « une force que reconnaissent tous les ouvriers ».

« N'avons-nous pas fait signer 1.081 conventions collectives ? Institué plus de 700 cours techniques que fréquentent 11.000 élèves ? 3.000 délégués datent de l'apprentissage ? »

« N'avons-nous pas 12 des notes au sein du Conseil National Economique ? Notre secrétaire général, Gaston Tessier, n'a-t-il pas été le rapporteur de la loi de 40 heures devant le Bureau International du Travail ? N'est-ce pas la C. F. T. C. qui a fait voter la loi sur les allocations familiales, après avoir, par une campagne intense, montré qu'un salaire, pour être juste, doit faire vivre toute la famille du travailleur ? »

Puis en terminant son exposé, il prendra comme conclusion l'aveu

fait par M. Lebas, ministre du Travail d'un Cabinet Socialiste, à une délégation de la C. F. T. C. :
« Oui, vous êtes une force qui a le droit de faire entendre sa voix dans tous les grands problèmes qui se posent aujourd'hui. »

Après Jean Raulo, la scène fut laissée pour un moment aux acteurs de « Comedia » qui interpréterent avec beaucoup de talent un sketch de Mlle Anne-Marie Panhéleux : « Cinq pour Une », où était exposée avec infiniment de talent la doctrine essentielle de la C. F. T. C.

LES TRAVAILLEURS DEVANT LES LOIS SOCIALES

A M. Jean de Mappian, avocat-stagiaire au barreau, était échu la tâche de dire « le rôle des travailleurs devant les lois sociales ».

Ayant rappelé le mouvement de mai 1936, « qui, par trois lois votées en quatre jours : congés payés, 40 heures, contrats collectifs — et par la loi sur l'arbitrage obligatoire, en décembre suivant, allaient bouleverser complètement l'économie nationale, mais — aussi — apporter un grand renouveau car, pour la première fois, la justice s'incarnait dans une loi sociale », le jeune avocat montra que, si elle est, actuellement, obligée de « consentir des sacrifices » en raison de la situation internationale, la « classe ouvrière se doit de toujours considérer le problème social « à la lumière de l'Evangile ».

Rappelant la phrase de Maritain qui trouve dans une parole de l'Evangile de saint Jean, « Mon père ne cesse de travailler et moi avec lui », la justification du travail humain et commentant « l'œuvre rédemptrice de Dieu le fils », exemple qu'il faut sans cesse avoir à l'esprit, M. Le Mappian dit pourquoi l'Eglise ne cesse de « magnifier la beauté de l'effort imposé à l'homme ».

« Et c'est pourquoi elle ne peut tolérer qu'on porte atteinte au travail humain, qu'on le considère comme une marchandise qu'on peut acheter comme une matière première. Non, la notion du travail n'est ni un châtiment, ni une peine. C'est une joie créatrice qui se recouvre de cette gangue de peine. »

Et M. Le Mappian conclut :
« Quoique la loi de l'effort doive demeurer sur terre, jusqu'à ce que rentisse la trompette du jugement dernier, la grande tragédie du travail connaît des jours moins sombres, moins tristes. »

Un banquet familial fut servi dans les Salons Priou. Au dessert c'est avec plaisir que nous entendons nos amis Belleval, Foulon

A La Roche-sur-Yon pour la première fois

Pour la première fois, à La Roche-sur-Yon, nos syndicats célébraient la fête chrétienne du Travail le jour de l'Ascension.

La veille, les militants se réunissent, salle de la rue Boileau, autour de M. Vallée, secrétaire de l'Union Départementale. Grâce aux encouragements et aux conseils de ce dernier, on jette enfin les bases d'une Union Locale, désormais indispensable pour unir les efforts et développer les Syndicats à La Roche-sur-Yon.

Le jeudi 18, la journée commença par une messe dite aux intentions des syndiqués vivants et défunts. Au cours de la cérémonie, M. l'abbé Fisson prononce une allocution pleine d'enseignements sur les devoirs des syndiqués.

A 9 h. 30 a lieu l'assemblée générale sous la présidence de M. Vallée. Une cinquantaine de membres y assistent.

Tout à tour, Mlle Morauzeau, pour les employés du commerce, de la banque et de l'industrie; M. Chevillon, pour les cheminots, et M. Tessier pour les Hospitaliers, présentent les comptes rendus moraux et financiers de chacune des sections. De ces rapports, il résulte que les effectifs augmentent et que la situation de la trésorerie est excellente.

Les rapports sont vivement applaudis, et M. Vallée félicite les secrétaires.

On procède ensuite à l'élection d'un bureau d'Union Locale dont les membres sont choisis parmi les plus actifs des syndiqués yonnais. A midi, les syndicalistes sont réunis pour un repas en commun à l'Hôtel de France. La plus franche gaieté ne cesse de régner durant ce déjeuner... On se sent en famille à la C. F. T. C. !

Malgré le ciel menaçant, on s'embarque pour la belle randonnée prévue et désirée... En route pour St-Vincent-sur-Jard, où l'on rencontre, avec le souvenir de Clémenceau, un soleil rayonnant et joyeux qui nous accompagnera désormais jusqu'aux Sables d'Olonne, dernier arrêt avant le retour...

et Glotin, porter des toast au développement toujours plus grand du syndicalisme chrétien.

Enfin, une partie concert, fort réussie, fut donnée avec le concours de la troupe « Comedia ».

En terminant qu'il nous soit permis d'adresser nos remerciements à tous les artisans du succès de notre Fête du Travail, et spécialement à Maurice, président de la Commission des Loisirs, qui avec le concours de notre ami Nassinat assumait la charge de l'organisation matérielle de cette Fête.

Aux Sables d'Olonne avec L. Grimault

Les journaux locaux et régionaux ont donné des comptes rendus importants de cette Fête du Travail, il ne nous paraît donc pas nécessaire d'en parler longuement.

Néanmoins, rappelons-en les principaux faits pour ceux qui n'ont pu assister, pour des raisons graves, à cette journée.

Le samedi soir, de nombreux militants ont écouté notre camarade L. Grimault leur dire comment il fallait diriger un syndicat, et comment il fallait opérer pour que le syndicat prospère. Nul doute que les militants présents ne se servent de ces données pratiques pour l'avenir.

Le dimanche, à 8 heures, à la messe célébrée à l'intention de nos camarades défunts, le R. P. Juteau, Rédemptoriste, nous fit une allocution très intéressante.

A 9 heures eut lieu l'assemblée générale avec les comptes rendus financiers de chaque syndicat et de chaque caisse d'entraide, ainsi que le compte rendu moral de l'Union Locale. Puis Grimault, dans une causerie amicale, nous donna quelques conseils et consignes.

A 11 heures, près de 100 adhérents s'étaient donné rendez-vous au café Barrage, pour un vin d'honneur au cours duquel Grimault dans un toast, dit combien il était heureux de se trouver parmi nous, et nous renouvela toute sa confiance en la C. F. T. C.

A midi, repas familial. Inutile de dire combien il y régna de gaieté.

A 15 h. 30, à la salle Saint-Michel, un nombre important d'adhérents et de sympathisants écoutèrent Grimault parler du plan de la C. F. T. C., de sa réalisation et de son avenir.

En résumé, belle fête, qui a donné du courage aux militants et qui a fortifié les adhérents dans leur foi au syndicalisme chrétien.

Bressuire

A Bressuire où règne toujours l'enthousiasme

Les syndicats chrétiens de Bressuire ont célébrés jeudi, jour de l'Ascension, la fête du Travail.

Le matin à l'église Notre-Dame, une messe était dite pour eux. Un grand nombre de camarades y assistaient, ainsi qu'une foule de sympathisants appartenant à divers milieux.

M. le chanoine Pouzineau adressa la parole aux syndiqués présents

montrant avec opportunité la nécessité de leur organisme, élément de justice, de charité et de paix.

A l'issue de cette cérémonie une réunion générale avait lieu au siège social, Hôtel Piet. Une cinquantaine de syndiqués étaient présents.

Notre président, M. Léon Bonnet, dans un discours où il mit toute sa flamme de militant rappela le but de cette fête du travail et remercia tous les camarades qui ont bien voulu y participer, et en particulier l'élément féminin.

Lucien Drochon fit ensuite un exposé de l'activité depuis la dernière assemblée. Activité qui s'est manifestée non seulement sur le plan local mais aussi à l'extérieur par l'appui du syndicat à l'U.D. en faveur des allocations et de la prime de la mère au foyer.

Le rapport financier, accusant une très sensible amélioration de la caisse par rapport à l'an dernier fut adopté sans réserve.

Les membres du bureau actuel, démissionnaires, furent ensuite élus à l'unanimité, à mains levées.

Enfin, après les différents rapports qui furent écoutés avec attention il convenait de marquer cette fête par une réjouissance.

Comme les années précédentes, gâteaux et vin d'honneur furent servis à tous les camarades présents par notre aimable hôtelière Mme Piet.

La réunion se termina ainsi au milieu de la gaieté générale.

A Niort

avec Emile Oudin, délégué confédéral du Centre-Ouest

Commencée le 13 mai par une brillante soirée à l'Hôtel de Ville sous la présidence de notre délégué confédéral, Emile Oudin, dont la première visite officielle a été pour Niort. Sa courte allocution très appréciée de tous a portée sur le syndicat libre dans la profession organisée.

La distribution des prix aux élèves des cours professionnels a eu lieu selon la coutume. Il serait trop long de décrire le réel succès remporté par notre représentation donnée par des artistes amateurs.

La messe solennelle du travail a été célébrée le dimanche 21 mai en l'église Notre-Dame de Niort. Au cours de son allocution, M. l'abbé Germain a défini la position du syndicalisme chrétien et a fait ressortir la beauté du travail.

Après la messe, un repas en commun réunissant autour de notre amonier, les dirigeants du syndicalisme chrétien de Niort et les professeurs des cours, La Chambre des Métiers s'était fait représenter par notre ami Geay.

A St-Nazaire où l'on inaugure une magnifique salle de cinéma

Dimanche 21 mai, les syndiqués chrétiens de Saint-Nazaire ont célébré leur Fête du Travail. Ordinairement cette fête a lieu à Méan. Mais cette année elle eut lieu à Saint-Nazaire, pour l'inauguration de leur nouvelle salle de réunions.

Un très grand nombre de syndiqués et de sympathisants assistaient à la messe célébrée pour les camarades défunts. Au sermon, le R. P. Laurent a su parler du travail et de la façon chrétienne de le comprendre et de le sanctifier, en des termes qui ont atteint chacun des auditeurs.

Après l'office, les syndiqués se rendirent à la maison syndicale où la salle de réunions, à peine terminée, doit être inaugurée et bénie.

Le Président ouvre la séance et remercie tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à édifier cette salle.

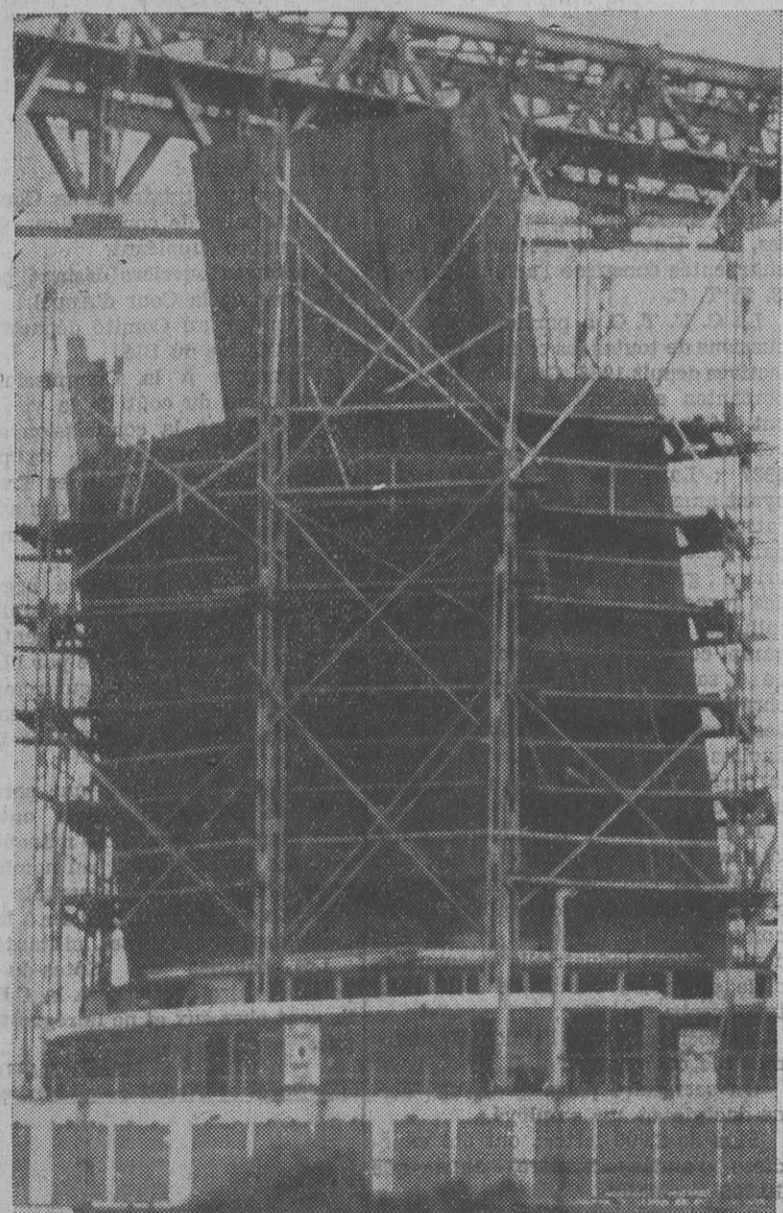
M. le chanoine Crépel bénit la salle.

La réunion générale commence alors. Le vice-président aborde le problème financier dans toute son ampleur et demande à chaque syndiqué d'apporter sa pierre à l'édifice que nous construisons, sous forme de dons ou de prêts.

Le secrétaire donne à son tour le rapport moral, esquissant la vie de l'Union durant ce semestre et s'attardant sur les questions particulièrement brûlantes comme celles des décrets-lois, de la grève du 30 novembre, des grèves de décembre. Il n'oublie pas de parler de la très intéressante controverse qui eut lieu à l'athénée entre un orateur de la C. G. T., Félicien Chailley, et notre ami Marcel Poimboeuf, controverse qui mit brillamment en lumière toute la différence existant entre les doctrines des deux Confédérations. Il annonce également la kermesse, qui aura lieu le 25 juin au patronage Saint-Joseph. Les camarades sont priés de vendre tous les billets de tombola, et de se mettre en grand nombre à la disposition de l'Union Locale, qui a besoin de beaucoup de dévouement.

Après une courte discussion sur les décrets-lois, la parole est donnée à Guy Thorel, secrétaire de l'Union Départementale du Morbihan qui nous dit : « Pourquoi le Syndicalisme Chrétien ? »

Il nous est malheureusement impossible de résumer ici son très intéressant exposé. Qu'il nous soit encore permis de le remercier d'avoir ainsi rehaussé l'éclat de notre Fête du Travail.



« Jusqu'où ne montera-t-elle ? »
C'est ce que semble dire, en effet, la cheminée du paquebot « Pasteur » en construction au Chantier de Penhoët...
(Photo Courrier, Saint-Nazaire).

Nantes

Syndicat chrétien des Employés

Assemblée Générale

L'Assemblée générale aura lieu dimanche 25 juin à 9 h. 30, salle Saint-Michel. Avant la période des vacances, il est nécessaire de faire le point, de se rendre compte des résultats obtenus, du travail qui reste à faire. Aussi nous comptons que les syndiqués viendront nombreux à cette assemblée générale où le camarade Eugène Le Cass, vice-président du syndicat des Employés de la Métallurgie prendra la parole.

Section Nouveauté

Le Ministère du Travail nous a informé que l'extension de notre convention collective, que nous avions demandée, ne pouvait être prise en considération. Nous n'abandonnons pas cette demande et nous en avons informé notre Fédération pour qu'elle agisse au Ministère.

En avril dernier, nous avions demandé au Syndicat patronal, et d'accord avec la C. G. T., la réunion de la Commission mixte, en vue d'obtenir l'application de la hausse du coût de la vie aux salaires fixés par la convention. La C. G. T. demandait l'intégralité de la différence entre les deux indices; doit 7.25 %. Quant à nous, sachant que nous ne pourrions obtenir la totalité, nous proposons au Syndicat patronal de nous faire une offre que nous transmettrions à nos camarades, estimant que la Commission mixte pouvait résoudre le problème, faisant appel à la collaboration et estimant qu'elle était préférable à tout arbitrage.

A cette première réunion, réponse négative du Syndicat patronal; à la seconde qui eut lieu huit jours après, confirmation de cette réponse négative, malgré tous les arguments que nous avions pu invoquer.

Devant cette position regrettable du syndicat patronal, les deux syndicats ont demandé, en conformité de la loi du 4 mars 1938 et des décrets successifs, la réunion de la Commission de Conciliation et d'arbitrage et nous retrions notre proposition transactionnelle faite en commission mixte, celle-ci n'ayant pas été agréée par le syndicat patronal.

Section Banque

Nous devons mettre une fois de plus en garde nos camarades contre les bobards lancés par les syndicats dits indépendants et par la C. G. T., affirmant que tel jour (on ne dit pas toutefois l'heure) telle sentence arbitrale sera rendue, que l'échelon pour les employés au-dessous de 40 ans va être incontestablement réglé, et chacun disant : c'est à moi que vous devez cela.

La C. F. T. C. ne fait pas de fausses réclames; consciente de sa responsabilité vis à vis des travailleurs, elle ne fait usage que des nouvelles officielles, elle conserve ainsi la confiance de ses adhérents.

Il existe à Paris, à la Fédération des Employés de Banque C. F. T. C. un comité de gestion qui se tient au courant de toutes les questions intéressant notre profession; à Angers fonctionne un comité inter-régional de la Banque qui, grâce à une documentation complète, peut fournir tous renseignements utiles; à Nantes, votre bureau se tient en relations suivies avec Paris et Angers. Tous les mardis, de 18 h. 45 à 19 h. 45, une permanence fonctionne, 10, rue de Bel-Air, salle 5, deuxième étage, où des camarades dévoués sont à votre disposition. Votre devoir est d'y venir vous renseigner, au lieu de colporter les fausses nouvelles lancées dans un but que nous ne voulons pas définir.

Il ne faut jamais oublier que la sentence arbitrale donnant une augmentation de 3,5 % fut cassée à la suite de l'intervention de la C.F.T.C. et de la C. G. T., agissant en qualité de signataires de la Convention collective.

Camarades ! continuez à faire confiance à la C. F. T. C.
Pas de bluff, des réalités.

Section Pétroles

L'activité de la Section se borne depuis deux ans à veiller à l'application correcte du contrat collectif du Travail, notamment en ce qui concerne les rajustements des appointements justifiés par l'augmentation constante du coût de la vie.

Notre dernière demande de rajustement est venue en discussion à la Préfecture le 24 avril dernier. Les représentants de la chambre syndicale de l'Industrie du Pétrole n'ayant pas voulu discuter nos propositions qu'ils s'étaient contentés de rejeter, il a été décidé de soumettre le différend à des arbitres.

Pour les employés, l'arbitre désigné d'un commun accord par la C.G.T., les syndicats professionnels et nous-mêmes a été notre ami Du-

hamel, membre de notre conseil syndical et Conseiller Prud'homme.

Félicitons-nous d'un tel choix ! Grâce à sa compétence bien connue, à son esprit de justice et à sa fermeté, Duhamel a réussi à obtenir des concessions de l'arbitre patronal et pour une fois l'affaire n'a pas été soumise au surarbitrage, les arbitres ayant pu rendre une sentence dont nous pouvons nous montrer satisfaits.

Une augmentation de 5,25 % des appointements fixés le 1^{er} mai 1938 nous est accordée à compter du 1^{er} mars.

Promenade

Le Syndicat Chrétien des Employés (groupe Nouveauté) organise, pour le dimanche 23 juillet, une grande promenade familiale dans la Presqu'île Guérandaise.

Tous les syndiqués et leurs amis voudront connaître ce coin si pittoresque de la Bretagne, d'autant plus que la Grande Brière est au programme ! Depuis longtemps on nous annonce sa disparition. Chacun voudra en connaître la beauté et le charme si joliment décrits par le fin poète qu'est Chateaubriant.

Voici donc le programme de cette journée qui s'annonce des plus remplies : Nantes, Saint-Nazaire, la Côte d'Amour, Le Croisic, La Turballe, Piriac, Mesquer, Assérac, La Roche-Bernard, Herbignac, La Chapelle-des-Maraux, Saint-Joachim, Crossac, Pontchâteau, Nantes.

La devise de la journée sera : *Jote et Gaieté*.

Le coût modique est à la portée de toutes les bourses : 30 francs environ. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser 10, rue de Bel-Air, et à la permanence du Groupe, le mercredi de 19 à 20 heures.

Alimentation - Ouvriers Elections - Délégués

Les élections des délégués viennent d'avoir lieu à la Maison Amieux (Annexe) à Nantes-Charantenay.

Les quatre candidats présentés par la C. F. T. C. ont été élus :
Délégués titulaires :
M. Savina, C. F. T. C. 27 voix élu
Mme Fréou, C. F. T. C. 24 voix, élu.

Délégués suppléants :
Mme Guimard, C. F. T. C. 30 voix, élu.
Mme Tessier, C. F. T. C. 26 voix, élu.

Indice du coût de la vie

Indice de la Ville de Nantes au 1^{er} Mai : 721,16 ; 1^{er} Juin : 723,63
Indice du département au 1^{er} février : 127,60 ; 1^{er} Juin, 127,378, (non homologué).

Une garantie: La Marque.
Le premier des boulets anglais est barré aux deux extrémités.
C'est le plus répandu.
Quelle meilleure preuve de qualité!

FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
NOUVELLE ADRESSE : 15, Rue de la Paix
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS

Produits Chimiques

Les salaires dans les engrais

Monsieur Talureau, ingénieur en chef du Génie rural, désigné comme surarbitre a décidé par une sentence rendue le 26 mai 1939, que les salaires des ouvriers des Produits Chimiques (section engrais) seraient augmentés de 3,5 % alors que la variation du coût de la vie était de 8,35 %.

Le nouveau bordereau de salaires applicable à partir du premier Février 1939 est donc le suivant :

Femmes, 4,75, manœuvres ordinaires, 6,80; manœuvres de fabrication (après un an de classement dans la catégorie), 7,15; ouvriers spécialisés, (2^e catégorie), 7,55; ouvriers spécialisés (1^{re} catégorie), 7,90; ouvriers qualifiés, de 8,35 à 9 francs.

Tous renseignements complémentaires seront fournis à la permanence syndicale, tous les jeudis soir, 10, rue de Bel-Air, salle 3 (2^e étage), de 19 à 20 heures.

PHARMACIE DE PARIS

Angle Place Royale et rue d'Orléans, 17

NANTES

Spécialités :- Ordonnances
Homéopathie :- Herboristerie
PARFUMERIE
OPTIQUE MEDICALE
CEINTURES-CORSETS
BANDAGES HERNIAIRES
PEDICURE

Expédition franco.
A partir de 50 francs d'achats

Dates des Assemblées LIVRE

Générales
Dates des Assemblées Générales
Les assemblées générales du Syndicat du Livre pour l'année 1939-1940, se tiendront, 10, rue de Bel-Air, 2^e étage, aux dates ci-après :
Dimanche 16 juillet, à 9 h. 30.
Dimanche 15 octobre, à 9 h. 30.
Dimanche 14 janvier 1940, à 9 h. 30.
Nous prions nos camarades de bien vouloir prendre note de ces

dates et de réserver, dès aujourd'hui, ces matinées de dimanche pour participer aux réunions syndicales.

Saint - Jean-Porte-Latine

Notre Syndicat, en vue de renouer la tradition a organisé, le dimanche 7 mai, un vin d'honneur. Cette fête de famille a connu le succès, grâce au dévouement de l'organisateur, notre camarade Georges Barré.

Une détresse à soulager

L'un de nos camarades les plus dévoués, qui, depuis plusieurs années, en dehors de son temps de travail professionnel, particulièrement épaisant, a consacré à nos syndicats la plus grande partie de ses loisirs (soirées dimanches, fêtes, veillées, etc.), vient, par suite de surmenage d'être mis dans l'obligation d'arrêter tout travail et de prendre dans un préventorium un repos complet qui va durer une longue année.

Père de famille nombreuse, notre pauvre camarade laisse sa famille dans le dénuement le plus complet, auquel ne pourront certes faire face les secours officiels ni ceux des œuvres de bienfaisance ordinaires.

Pour sauver cette famille de la misère, et en considération du fait que le dévouement de notre camarade n'est pas étranger à l'épuisement qu'il souffre aujourd'hui, nous faisons appel à la solidarité de tous nos syndiqués et de tous leurs membres. Nous prions nos syndiqués de voter d'urgence un secours en faveur de notre camarade et de nous le remettre sans tarder. Nous les prions également d'organiser des collectes parmi leurs membres pour faire face aux besoins des mois à venir. Et nous adjurons tous nos camarades d'y répondre avec la plus grande générosité: chacun ne pourrait-il pas, par exemple, abandonner une heure ou deux de salaires en faveur de cette famille qui ne sait chaque jour si le lendemain elle aura seulement du pain.

Même sans attendre la collecte officielle, nos camarades peuvent dès maintenant remettre à notre secrétariat leur offrande (adresser à Jean Raulo).

D'avance merci de tout cœur. Le Secrétaire Général.

Bâtiment

Petites nouvelles

Notre syndicat avait délégué nos camarades Biron et Bénézet pour participer aux travaux du 5^e Congrès National de la Fédération du Bâtiment.

Vous trouverez en 4^e page du présent numéro de la « Voix des Travailleurs » un résumé de cette manifestation. Nous engageons nos camarades qui voudraient avoir un compte rendu très précis, à passer à nos permanences, où il leur sera remis un exemplaire du journal fédéral « Bâtiment et Bois ».

Nous apprêtons avec plaisir que notre ami Maurice Bénézet a été élu lors du récent congrès secrétaire-adjoint de la Fédération Nationale.

Avis Importants

Nous prions tous nos camarades qui seraient en retard de leurs cotisations de venir le plus tôt possible, se mettre à jour à nos permanences tous les mardis de 14 h. 30 à 19 heures et les samedis de 17 à 17 heures, 2^e étage, salle 3.

Tous les renseignements concernant les questions juridiques, allocations familiales, assurances sociales, congés payés, sont donnés à la permanence.

Camarades du Bâtiment

Nous vous invitons très cordialement à la réunion générale qui aura lieu le jeudi 22 juin, à 18 h. 30, salle Saint-Michel, 10, rue de Bel-Air.

Le Bureau compte sur la présence de tous. N'oubliez pas cette date !

Services Publics et Concédés

Les syndiqués des services publics et concédés ont tenu un important meeting sous la présidence de Proux et avec le concours de Glotin et Herfray.

Voilà l'ordre du jour :

A l'issue de la réunion tenue le vendredi 12 mai 1939, les Syndicats de Fonctionnaires, Cheminots, Agents des Services Publics et Concédés de la ville de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, après avoir pris connaissance des décrets-lois du 22 avril, relatifs au régime du travail ; Pleinement conscients de la gravité de la situation intérieure et extérieure de la France, ne se refusent pas aux mesures énergiques qu'elle réclame ; mais, constatant qu'encore une fois, elles ne sont pas réalisées suivant la justice due par le Gouvernement à tous les Travailleurs.

S'élèvent contre la grave atteinte portée aux principes fondamentaux de la Fonction Publique qui comporte en premier lieu la stabilité de l'emploi, contre la menace qui pèse sur le personnel auxiliaire, en dépit de récentes promesses gouvernementales de titularisation.

Et, d'une manière générale, contre la rupture de contrat qui frappe les agents des Services Publics et Concédés.

Considérant que, contrairement à ce que croit l'opinion publique, depuis plusieurs années les traitements des Fonctionnaires et Agents des Services Publics sont au-dessous des salaires de l'Industrie et du Commerce et, par suite, au nord de la vie.

Que les améliorations apportées dernièrement aux allocations familiales ne sont encore pour beaucoup que des espérances.

Que la prime de la Mère au Foyer, due en bon droit aux salariés de l'Etat ou des collectivités, comme aux autres salariés, ne leur est pas appliquée,

Que s'il est normal que les heures supplémentaires faites par les salariés de l'Industrie leur soient payées, il est inadmissible que les Fonctionnaires, Cheminots et Agents des Services Publics voient allonger leur durée de travail sans rémunération.

Font confiance à leurs Fédérations respectives pour toutes interventions utiles près du Gouvernement, tant pour la réparation de ces injustices que pour le maintien en service des auxiliaires jusqu'à résorption du personnel en instance de départ volontaire et prient Messieurs les parlementaires du département de la Loire-Inférieure de bien vouloir également intervenir en ce sens.

Municipaux

Municipaux

Monsieur le Député Maire de Nantes,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le texte de l'Ordre du jour voté par le Comité Départemental des Syndicats Chrétiens de Fonctionnaires et Agents des Services Publics et Concédés, en vous priant de bien vouloir le prendre en considération, en faveur du personnel municipal d'aujourd'hui et de demain, qui ne bénéficie pas encore de l'indemnité temporaire accordée aux fonctionnaires de l'Etat à compter du 1^{er} janvier dernier.

Nous attirons votre bienveillante attention sur le fait que la Fédération des Syndicats Chrétiens de Fonctionnaires a acquis l'espoir qu'il ne serait licencié aucun auxiliaire avant qu'il ne soit satisfait aux demandes de départ volontaire, et procédé aux mises à la retraite du personnel en remplissant les conditions normales d'admission.

Le Président.

COMITE DES FETES DE LA METALLURGIE

PROMENADE RALLYE - SURPRISE

suivant une nouvelle formule

EN BICYCLETTES AUTOS PARTICULIERES AUTOCARS

Vers un lieu très peu connu, mais dont on parle beaucoup

Parcours sous la conduite de chefs de route

Pour les bicyclettes : 75 kilom. (parcours total)

Pour les autos et autocars 110 k.

Départ des vélos à 7 h. 30 et des autos et cars à 8 h. 30, place Saint-Similien (après les messes de 7 et 8 heures).

Participation tombola pour couvrir les frais : 1 fr. par personne

PREMIERES PLACES AUTOCARS : 18 fr. pour les premières personnes ; 10 fr. pour les enfants occupant une place ; gratuit à partir du troisième enfant.

Les participants pourront emporter leur déjeuner, soit acheter dans le pays ce qu'ils désirent, ou participer au déjeuner pour le prix de 21 fr. par personne, 10 fr. pour les enfants.

(Nombre de places limité)

Saint-Nazaire

Métallurgie

La Presse locale a mis le public au courant de notre projet de souscription pour tous les ouvriers de nos chantiers rappelés sous les drapeaux. A l'heure où nous écrivons, la CGT ne nous a pas encore fait connaître la suite qu'elle donnerait à notre proposition.

En conséquence, chaque collecteur de notre Syndicat est chargé de recueillir les souscriptions et de nous signaler les réservistes de son secteur en indiquant la situation de famille de chacun. De leur côté, les réservistes affiliés au Syndicat se font inscrire immédiatement en vue de la répartition des fonds.

Nous comptons sur la bonne volonté et la générosité de tous nos camarades.

Le Secrétaire, Jean TERRIEN.

Bâtiment

L'assemblée générale des ouvriers du Bâtiment a eu lieu le dimanche 30 avril. Elle était présidée par notre camarade Bénézet, délégué fédéral pour notre région.

Notre président Peudecerf remercia en quelques mots les camarades d'avoir répondu aussi nombreux à l'appel de leurs dirigeants.

Dans le rapport moral, le gros morceau d'activité a été dans la section de Saint-Brevin. Les ouvriers ont obtenu, après plusieurs

pourparlers, une augmentation horaire de 0 fr. 50. Le Syndicat, appuyant la demande qui était en franchise de l'heure, est allé en commission de conciliation à la Préfecture de Nantes, le 16 mai. Malheureusement, les ouvriers de Saint-Brevin malgré nos efforts, n'étaient pas représentés à cette commission.

Les membres patronaux et ouvriers de la commission reconnaissent la demande très justifiée, mais la loi du 4 mars 1938, prévoyant que les parties en conflit ne peuvent se substituer de représentant, cette commission déclare que les dirigeants du syndicat ne peuvent, seuls, représenter les ouvriers de Saint-Brevin. Nos camarades ont obtenu 0 fr. 50 de l'heure, alors qu'avec la C. G. T. ils n'obtiennent rien et ce, après 7 semaines de grève.

Sur le plan local, le service d'entraide a fonctionné : secours aux chômeurs, caisse du soldat, office de placement, renseignements divers, etc.. Plusieurs cas de congés payés, allocations familiales, primes de naissance ont été mis à jour par les soins du syndicat.

Le secrétaire insista sur la permanence qui est tenue régulièrement tous les mardis, jeudis et vendredis de 17 h. 30 à 18 h. 30.

Le Syndicat s'est fait représenter dans les divers congrès et a des délégués au sein de l'U. L. et de l'U. D. Le conseil syndical se réunit tous les mois.

Peudecerf donne ensuite la parole à Bénézet, qui nous apporte le salut fraternel du bureau fédéral et des camarades nantais. Il nous fait ensuite un bref compte rendu du Congrès Fédéral qui s'est tenu à Paris les 1^{er} et 2 avril et où notre camarade Hervé nous représentait.

La Fédération, nous dit-il, étudie toutes les questions et revendications de notre industrie du Bâtiment. Elle a déjà fait plusieurs démarches près des Pouvoirs Publics. Parlant des allocations familiales et de la prime de la mère au foyer, réclamées depuis des années par la C. F. T. C., il nous fait savoir que la Fédération n'était pas satisfaite du taux, il appelle à nouveau ces revendications.

Avant de lever la séance, notre président Peudecerf invite les camarades à verser leur part, en tant que vrais syndiqués, pour l'emprunt de l'U. L. afin que cette salle soit vraiment notre salle à tous.

Services publics et concédés

Les 25 et 26 avril eurent lieu les élections des délégués du Personnel aux bureaux de Saint-Nazaire et dans les exploitations de la Presqu'île Guérandaise. En voici les résultats :

Saint-Nazaire (bureaux), votants 14. M. Ménard (C. F. T. C.), 11 voix, élu délégué titulaire.

M. Allain (C. F. T. C.), 12 voix, élu délégué suppléant.

Presqu'île (exploitations de Pornichet, La Baule, Guérande, Le Poulignen), votants 23. Bureaux, M. Filatre (C.F.T.C.), 15 voix, élu titulaire.

Ouvriers, M. Robert (S. P. F.), 14 voix, élu suppléant.

Avant le 30 novembre 1938 seul le syndicat affilié à la C. G. T. était représenté et le Syndicat Professionnel Français n'existait pas. Maintenant nous avons droit de cité parce que certains camarades ont compris, et même peut-être pas tout à fait.

Tout ceci ne nous a d'ailleurs jamais empêché d'intervenir auparavant et d'avoir des résultats positifs après ces interventions.

Et il faut savoir aussi pour bien fixer les idées que, sur le personnel qui a suivi l'ordre de grève du 30 novembre, 13 ouvriers n'ont pas été réintégrés.

Nous ne croyons pas que cela soit une victoire et nous disons à nos camarades : « Préoccupez-vous des principes de vos syndicats, ce sont ces principes qui régissent leurs actions, et de ces actions vous bénéficiez ou vous pâtissez. »

Séverin REIGNIER.

La Baule

Le 14 Mai a eu lieu une réunion intersyndicale.

Après un exposé de notre camarade Desmots sur les événements actuels, Jean Terrien fit connaître l'activité syndicale de la Métallurgie dans l'année écoulée. Puis, après un échange de vues des plus intéressants, il fut procédé à la nomination d'un Bureau intersyndical provisoire qui se complètera suivant les besoins et qui siègera une fois par mois.

Sa première réunion est fixée au jeudi 15 juin, à 18 heures.

Tous les camarades pourront assister à ce bureau qui servira de même temps de permanence.

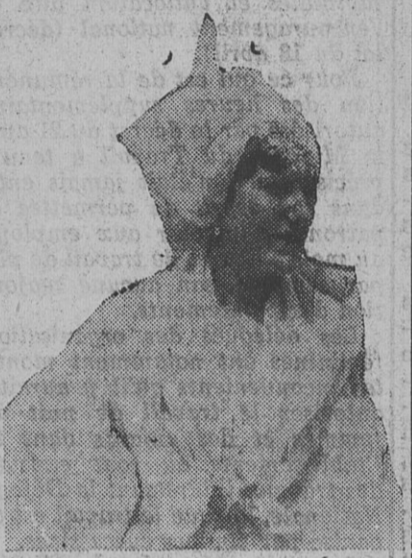
Union Départementale de la Vendée

Les Sables-d'Olonne Dans la Conserve

Le vendredi 19 mai a eu lieu, aux Sables, une réunion des délégués patronaux et délégués ouvriers des usines de conserves des Sables et Saint-Gilles.

Cette réunion avait pour but de fixer le salaire des ouvriers et ouvrières pour la saison 1939. Après de nombreuses difficultés, l'entente put se faire sur un salaire qui, s'il ne donne pas entièrement satisfaction aux intéressés, apporte tout de même un peu d'amélioration à cette profession, principalement à Saint-Gilles-sur-Vie, où les salaires ont été mis au même taux qu'aux Sables.

Esperons que les travailleurs et travailleuses de cette profession comprendront l'utilité d'un syndicat puissant.



Sortie familiale

Elle aura lieu le 14 juillet ; nous en reparlerons, mais déjà que chacun sache qu'elle est offerte aux acteurs et à leur famille, cela ne veut pas dire que les autres en soient exclus, bien au contraire, tous les adhérents y sont cordialement invités, les frais en seront minimes afin qu'ils puissent y venir nombreux avec leur famille, passer une journée vraiment familiale.

La Fête de la Mer

Le 18 juin, aura lieu aux Sables la fête désormais traditionnelle de la Mer. Comme chaque année les syndicats chrétiens des Sables d'Olonne, décoreront à l'insigne de la C.F.T.C. leur bateau.

Les adhérents pourront prendre place à bord pour le défilé en mer, mais ils devront se munir d'avance d'une carte qui leur sera donnée sur simple demande, moyennant UN franc. Ils voudront bien ne pas attendre au dernier moment. En tous cas qu'ils notent bien ceci :

PITTORESQUE !... PEUT-ÊTRE MAIS AVEZ-VOUS SONGÉ AUX FAMILLES OUVRIÈRES QUI HABITENT CES RUELLES

Châteaubriant

Assemblée Générale de l'Union Locale

Elle a eu lieu le 25 mai. Le Secrétaire y fit le compte rendu d'activité depuis janvier. Il rappela notamment le Congrès de la Métallurgie tenu dans notre ville et fit un appel pour que viennent nombreux les ouvriers lors de nos réunions qui pré-

céderont les élections des délégués du personnel dans la Métallurgie. Chantebel donna ensuite le compte rendu financier.

Puis, Jules Bourguin termina cette réunion en exposant ce que furent les cinquante années d'existence du syndicalisme chrétien et en demandant à tous de se dévouer encore plus pour servir, par l'organisation syndicale, notre classe ouvrière.

RADIO-DISQUES

10, rue J.-J. Rousseau

NANTES — Téléphone : 322-88

Agent des Marques : « UNIC »

« ARIANE »

« CRISTAL »

Vous présente toute une gamme de PRIX et de NOUVEAUX MODÈLES et vous offre avec une garantie intégrale sérieuse toutes facilités de paiement

Remise : 5 % à 10 % sur appareils aux Syndicats

Union Départementale des 2-Sèvres

Réunion du Conseil de l'U. D.

Dans notre dernier numéro nous avons annoncé la réunion du conseil de l'U. D. pour le dimanche 14 mai, à 15 h. 30. Mais, au dernier moment, pour pouvoir bénéficier de la présence de notre nouveau délégué confédéral, Emile Oudin, nous nous sommes vus dans l'obligation d'avancer l'heure de la réunion.

A 9 heures, les délégués des syndicats du département se trouvaient réunis à notre permanence. Le Secrétaire de l'U. D. fit un exposé de l'activité de l'Union depuis le congrès de novembre. Au cours de cet exposé, les camarades présents apportèrent quelques suggestions sur l'orientation à donner à l'activité de l'Union Départementale, particulièrement sur le plan propagandiste, suggestions que notre délégué confédéral voulut bien résumer en y apportant les modifications inspirées par sa longue expérience.

Travailleurs de la Terre

Alors que le régime des Allocations Familiales vient de subir une majoration qui, sans nous donner entière satisfaction, est tout de même appréciable, nos camarades ouvriers agricoles en sont encore à attendre l'application à un taux bien inférieur.

Sur leur demande, l'Union Départementale vient d'intervenir à deux reprises auprès des Caisses intéressées pour obtenir le respect de la Loi.

Nous ne pouvons que déplorer l'apathie pour ne pas dire plus, dont semble faire preuve l'administration intéressée.

Quoiqu'il en soit, nos camarades peuvent être sûrs de l'appui total de leur Union Départementale.

Cours Professionnels

Le succès remporté par nos cours professionnels lors de la récente exposition d'utavail au Pavillon Artisanal, montre une fois de plus le sérieux du travail effectué. Ceci indique bien que si la C.F.T.C. se préoccupe d'apporter plus de bien-être parmi les ouvriers, elle ne se désintéresse pas non plus de leur perfectionnement. Ainsi, du fait de ces cours, un nombre imposant de syndiqués peuvent acquérir de nouvelles connaissances leur permettant de s'élever plus haut pour accomplir leur devoir quotidien.

Nous ne voudrions pas non plus oublier les dévoués professeurs qui, leur journée bien remplie, en guise de repos, viennent apporter un peu de leur savoir à leurs camarades. A eux aussi vont tous nos remerciements. Les cours de cette année vont prendre fin le 31 mai pour reprendre le 2 octobre. A tous les élèves et professeurs nous souhaitons de bonnes et saines vacances, et nous leur disons à l'année prochaine. Nous ne saurions trop engager tous les syndiqués qui ont des enfants à les envoyer à ces cours. Ils y trouveront un bon accueil et pourront ainsi faire face plus facilement aux difficultés de la vie étant de ce fait mieux préparés.

La Roche-sur-Yon

Cercle d'Etudes

Le prochain cercle d'études est fixé au mardi 27 juin, à 20 h. 30, salle de la rue Boileau.

Union Départementale de la Vienne

Poitiers

Alimentation en Gros

Nos camarades savent, les démarches que nous avons faites en vue d'obtenir un relèvement des salaires minima fixés par notre dernier accord.

La réponse patronale nous est parvenue le 8 mai (alors que notre article à la Voix des Travailleurs de mai était déjà parti). Cette réponse est un refus pur et simple. La raison donnée est que les employeurs doivent faire face à de nouvelles charges en raison de l'élévation du taux des allocations familiales.

Cer argument a sa valeur et la loi le précise même, aussi en présence de ce refus avons-nous examiné au bureau du syndicat la conduite à tenir.

Notre conclusion a été la suivante : l'argument patronal, que la loi reconnaît comme valable, souligne une opposition contre laquelle nos chances de gain sont certes réduites.

Employés dits « Agricoles »

Bien peu de personnes connaissent l'injustice dont sont victimes nos camarades qui bien qu'effectuant le même travail et dans les mêmes conditions que leurs collègues du Commerce ou de l'Industrie, ne bénéficient d'aucunes lois sociales parce qu'ils sont employés dans un établissement rattaché à l'Agriculture.

Cette injustice est devenue encore un peu plus intolérable depuis les améliorations apportées aux allocations familiales et la création de la prime de la Mère au Foyer, améliorations dont ils sont écartés.

Le syndicat des Employés de Niort, appuyé par l'Union Départementale vient de faire parvenir au Préfet un rapport appelant son attention sur cette situation.

Espérons que cette démarche, venant après de nombreuses interventions de notre Fédération auprès des Ministères intéressés, nous donnera satisfaction.

Syndicat des Cuirs et Peaux

Convention collective

Sur le dernier numéro du journal syndical vous avez pu lire le surabondant de discussions depuis longtemps. Déjà, je vous laissais entrevoir la reprise des pourparlers d'ici peu. Eh bien ! mes chers camarades, c'est chose faite. Nous avons eu deux entrevues à la Chambre de Commerce. N'allez pas croire par là que les discussions soient terminées et que la signature de la convention sera apposée d'ici peu ; non, bien loin de là. Les discussions semblent, au contraire, s'avérer assez laborieuses ; mais, nous syndiqués chrétiens, nous avons confiance qu'avec de la persévérance nous arriverons à un accord, en sauvegardant les intérêts de tous. D'ailleurs, vous-mêmes, mes chers camarades, par la voie de votre Conseil Syndical, vous nous avez tracé la marche à suivre pour aller discuter votre contrat de travail. D'ici peu, vous-mêmes, au cours d'une assemblée générale, vous serez appelés à juger le travail que nous avons fait et à nous donner votre point de vue et vos suggestions. Ensemble, nous étudions ce qui sera nécessaire à l'intérêt de tous. Je sais bien que nous n'atteindrons pas le maximum de ce qui pourrait nous apporter le bien-être si nécessaire. Cependant, nous nous efforcerons d'améliorer les résultats déjà obtenus.

Remerciements

Quand paraîtront ces quelques lignes, un bon mois se sera déjà écoulé depuis le départ de notre trésorier Jean Poussard, car si nous avons toujours le plaisir de le compter parmi nos adhérents, nous devons, pour des raisons spéciales, renoncer à sa bonne collaboration. Ce que fut cette collaboration, je ne vous en dirai que quelques mots, vous-mêmes avez pu l'apprécier, il fut toujours animé du souci du mieux être dans l'intérêt général. A ce camarade de la première heure, nous adressons un très cordial merci.

Advertisement for 'Un savon complet!' (A complete soap) by 'LA MAISON ROCHET'. It features an image of a soap box and text describing the product's quality and availability.

Advertisement for 'LA MAISON ROCHET' orthopedic supplies. It lists various products like bandages, belts, and crutches, and provides the address: 38 de la RUE DE VERDUN, au 32 DE LA MEME RUE.

Jeunes filles qui attendez une place

Suivez nos cours féminins du jour

Cours de Comptabilité Cours de Sténo-Dactylographie

Tous les matins, sauf dimanches. Au siège social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes. Examen en fin de cours. Deux séries par an : octobre-janvier et février-juin. Placement gratuit des élèves par les Syndicats.

Tous renseignements sur place, de 10 h. 30 à 11 h. 30.

NOTES DOCUMENTAIRES

Les billets populaires de congés payés

Les vacances approchent et il nous paraît utile de vous rappeler des maintenant les conditions dans lesquelles vous pourrez bénéficier des billets populaires de congé annuel.

Pour avoir droit au billet populaire, il faut :

- Etre Français ;
 - Ouvrier ou employé résidant en France ou à l'étranger, bénéficiant d'un congé payé ;
 - Artisan ;
 - Métayer.
- La femme et les enfants mineurs ou pour un célibataire sa mère, à condition qu'elle habite avec lui, bénéficient des mêmes conditions que le titulaire du carnet.
- Les étrangers ouvriers et employés bénéficiant d'un congé payé et les artisans des nations suivantes : Belgique, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Saint-Marin, peuvent bénéficier des billets populaires à condition qu'ils résident en France.

Quelle formalité faut-il remplir pour bénéficier du billet populaire ?

Se procurer une formule spéciale de demande de carnet d'identité à que les gares délivrent gratuitement ;

Faire remplir par son patron sur cette formule l'attestation de la nature de l'emploi ;

Faire légaliser par le commissaire de police la signature du patron (à Paris : le commissaire de police du quartier de l'établissement où l'on travaille ; en province : commissaire de police ou le maire).

Remettre la demande à la gare desservant la localité où l'on habite (pour Paris, à n'importe quelle gare de départ).

Il faut présenter à la gare en même temps que la demande :

- Une pièce d'identité (carte d'identité, livret militaire, carte d'électeur, etc., etc...);
- Une photographie pour carte d'identité ;
- Son livret de famille ou toute autre pièce justifiant des liens de parenté des personnes à inscrire sur le carnet.

Pour les artisans, en plus des pièces ci-dessus (sauf attestation patronale, bien entendu), il faut présenter un certificat du contrôleur des contributions directes attestant la qualité d'artisan.

Pour les métayers, un certificat des Assurances Sociales attestant la qualité de métayer.

A partir du dépôt de la demande, le carnet est remis dans un délai de deux mois, moyennant le prix de 5 fr. Il peut être délivré au bout de quinze jours, mais il faut alors payer 20 fr.

Dans quelles conditions peut-on employer le billet populaire ?

Le carnet, qui comporte cinq feuillets est valable cinq ans sans nouvelle formalité (sauf changement de situation ou de composition de la famille).

Le titulaire doit faire viser le feuillet de l'année en cours par son patron



(avec légalisation de la signature comme indiqué ci-dessus).

La Fédération internationale des Employés s'est réunie à Bruxelles

La Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens d'Employés vient de tenir, à Bruxelles, une importante réunion de Comité, sous la présidence de Léon Christophe (Belgique), président.

La situation internationale et ses répercussions sur la vie des employés firent l'objet d'une étude de Marcel Poimboeuf (France, Secrétaire Général). A. Boersma (Hollande), trésorier, mit le comité au courant de l'état de la trésorerie, satisfaisant malgré les difficultés de l'heure. Mlle Marguerite Lafaillle (France), évoqua les questions intéressant plus particulièrement le travail féminin, notamment celle de la mécanisation.

Le Comité constata avec joie les progrès réalisés dans chacun des pays représentés, chez les employés et à leur bénéfice, par les groupements syndicaux d'inspiration chrétienne, ainsi que les excellents rapports de la Fédération Internationale et de chacun des mouvements nationaux avec l'Organisation Internationale du Travail. Il prit différentes dispositions tendant à accroître encore l'activité et l'autorité de la Fédération Internationale. Il décida de tenir, en Suisse, le Congrès de 1940 et de porter entre autres choses, à l'ordre du jour de ce Congrès, la question de : « La place des Employés et Techniciens dans l'organisation de l'économie ».

Les Syndicats Chrétiens et les récents Décrets-Lois

M. Ch. Pomaret, Ministre du Travail, puis M. G. Chataigneau, Secrétaire Général de la Présidence du Conseil, ont reçu une délégation des organisations Syndicales Chrétiennes, conduite par Gaston Tessier, Secrétaire Général de la C.F.T.C.

Les délégués ont souligné que leurs groupements, à toute époque, s'étaient montrés prêts à collaborer à l'application des mesures nécessaires par la Défense Nationale. C'est dans cet esprit qu'ils ont attiré l'attention du Gouvernement sur un certain nombre de dispositions sociales qui, dans les récents décrets-lois, leur paraissent appeler des aménagements ou des rectifications.

Ainsi, pour ce qui concerne : l'utilisation de la main-d'œuvre en cas de mobilisation, — les conditions du travail dans les entreprises travaillant pour la Défense Nationale (décret-loi du 20 mars), — les dispositions relatives à l'embauchage et au régime du travail (décrets-lois du 21 avril), — l'interdiction du cumul entre les allocations familiales et l'allocation dite de l'encouragement national (décret-loi du 18 avril).

Pour ce qui est de la rémunération des heures supplémentaires autorisées par le décret du 21 avril le Ministre du Travail a tenu à préciser qu'il n'était jamais entré dans son esprit de permettre au patronat d'imposer aux employés au mois 5 heures de travail de plus par semaine, sans aucune majoration d'appointements.

Les délégués des organisations féminines ont notamment montré les inconvénients qu'il y aurait à autoriser le travail de nuit des femmes et des enfants dans les Etablissements où sont exécutés des travaux intéressant la Défense Nationale, lorsque le travail est organisé par équipes successives.

Quant au décret-loi du 18 avril sur l'encouragement national aux familles nombreuses, son application littérale aboutirait, contrairement, sans nul doute, à l'intention de ses auteurs, à diminuer le montant des allocations perçues par certains chefs de famille.

Au nom du Cartel Syndical Chrétien des Services Publics, plusieurs observations ont été présentées touchant les nouvelles conditions de travail imposées, sur certains points importants, aux fonctionnaires et aux autres travailleurs des diverses catégories groupés dans ce cartel. Le Statut des Personnels permanents se trouverait, en particulier, gravement menacé par le fait que les agents en cause pourraient, en cas d'insuffisance de départs volontaires, être

5^e Congrès National de la Fédération du Bâtiment

La Fédération du Bâtiment a tenu, à Paris, les 1er et 2 avril, son cinquième Congrès.

La présidence était confiée à notre ami Jean Pérès, Secrétaire-adjoint de la C.F.T.C.

Parmi les personnalités qui assistaient à ce Congrès, notons la présence de nos amis belges : Brackman, Président de l'Internationale du Bâtiment et de la Fédération Belge, ainsi que son collègue, Van Peert, Directeur de la Générale Belge.

Jean Pérès, après avoir salué nos amis belges, et exprimé sa joie de se retrouver parmi nous, fait adopter l'ordre du jour du Congrès et donne la parole à Henri Zirnheld, Secrétaire administratif, pour la lecture du rapport moral.

Après la lecture du rapport moral et du rapport financier par Chansigaud, rapports qui furent adoptés par tous les congressistes, plusieurs questions furent étudiées et discutées, notamment la grève générale du 30 novembre, la situation économique du Bâtiment, le chômage et principalement notre caisse de résistance.

Au sujet de cette grève générale, les résultats sont trop connus pour que nous insistions ; nous pouvons toutefois signaler qu'un certain nombre d'ouvriers sont venus grossir les rangs de notre organisation.

Après plusieurs interventions des délégués, l'on procéda à l'élection du bureau fédéral pour 1939.

A l'issue de ce Congrès, et après les conclusions du Président, les vœux et résolutions furent adoptés par acclamations.

Nos camarades trouveront dans notre journal fédéral « Bâtiment et Bois », les textes de ces vœux.

Scène de Travail



Le scaphandrier va descendre au fond du bassin. Le voici sur le radeau où est installée la pompe à refouler l'air.

Hermétiquement fermé, son appareil consiste en un casque, à forme sphéroïdale, évasé à la partie inférieure ; en un vêtement imperméable. Ses chaussures de cuir, garnies de grosses semelles de plomb, assurent sa verticalité dans l'eau.

Ses deux aides (notre photo), assujettissent sur ses épaules le casque en cuivre et appliquent à l'arrière de celui-ci les tuyaux d'arrivée d'air.

(Photo Courrier, Saint-Nazaire).

POUR VOS VACANCES...

L'Union Nantaise des syndicats chrétiens, met à votre disposition sa maison de repos

la MI-COTIÈRE

A OUDON (Loire-Inférieure)

BON AIR,

BELLE VUE,

GRAND REPOS

ECRIRE A LA DIRECTRICE



LA SOLUTION L. D. L.

du professeur LOSSOUARN

Guérit le Foie, les Reins SANS REGIME

Essayez-la gratuitement en demandant un échantillon au Dépôt à Nantes, 12, Rue Paul Bellamy.

PHARMACIE DE TALENSAC

TIMBROR (sauf prix imposés) TIMBRES NANTAIS

..... BAS

COLIFICHETS - CEINTURES

..... SOUS-VÊTEMENTS

CHAUSSETTES - CRAVATES

« NOVELTY »

M. MATHÉL

Place de la Bourse

NANTES

Remise aux Syndiqués : 5 et 10 %

COUPELLERIE

A. Butaud

13, Place Viarme - NANTES

GRAND CHOIX :

Couteaux de table - Ciseaux

Rasoirs - Tondeuses - Sécateurs

Cisailles, etc...

Remise de 10 % aux Syndiqués

..... REPASSAGE

ET TOUTES REPARATIONS

LOURDES

Hôtel - Villa

Saint-Jean

Pont Vieux : 3, Rue du Paradis

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL - ASCENSEUR

PRIX MODÉRÉS

— Se recommander du journal —

CHEMISERIE PARISIENNE

Francis DEVITRELLE

12, Rue Copernic (près Place Delorme) - Nantes

Présente les nouveautés de la saison

La Chemiserie vendant le meilleur marché de Nantes

REMISE SPECIALE AUX SYNDIQUES

GRAVURE

sur Métaux et sur Bijoux

Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN

Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat

10, rue Caucalt - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en email pour tous usages - Plaques fondues pour tombeaux.

Remise 5 % aux Syndiqués

FOURRURES IDEALES

30 % MOINS CHER

parce que frais généraux nuls

QUALITE SUPERIEURE parce que

exécutées par le vendeur même

Bretagne: Jean GEORGES

57, rue Ville-Pépin

SAINT-SERVAN (I.-et-V.)

Ouest: Pierre FERROCHAUD

Ste PAZANNE (L.-I.)

CRÉDIT NANTAIS

Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social :

NANTES, 4, rue Voltaire

Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)

R. C. 129 B.

Succursales : Brest, Châteaubriant

Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

FAVREAU

4, Place du Martray, 4

NANTES

Téléphone : 130-53

Assurances sur la Vie

Rentes Viagères

H. Devorsine-L. Fieldel

1, Rue Affre - NANTES

MACHINES A COUDRE

75 ans dans une même fabrication sans égal

Plusieurs ordres de médailles d'honneur et de récompenses

Coût des machines

STELLA

Les modèles à moteur les plus sobres et les plus économiques

à tous les usages

1. Chaussée de la Madeleine

NANTES

Plusieurs modèles

STELLA 60-cm

STELLA 80-cm

STELLA 100-cm

STELLA 120-cm

STELLA 140-cm

STELLA 160-cm

STELLA 180-cm

STELLA 200-cm

STELLA 220-cm

STELLA 240-cm

STELLA 260-cm

STELLA 280-cm

STELLA 300-cm

STELLA 320-cm

STELLA 340-cm

STELLA 360-cm

STELLA 380-cm

STELLA 400-cm

STELLA 420-cm

STELLA 440-cm

STELLA 460-cm

STELLA 480-cm

STELLA 500-cm

STELLA 520-cm

STELLA 540-cm

STELLA 560-cm

STELLA 580-cm

STELLA 600-cm

STELLA 620-cm

STELLA 640-cm

STELLA 660-cm

STELLA 680-cm

C^o d'Assurances Générales

Incendie, Accidents, Vol

H. Devorsine

1, Rue Affre - NANTES

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX

Avenue du Grand-Clos - NANTES

(Boulevard Lelasseur)

Chantier : Rue de la Gourmette

TIMBRES NANTAIS

Ils vous donnent la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :

4, Place du Change - NANTES

soit chez les commerçants distribuant les « TIMBRES NANTAIS ».

RÉAU

UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE

BONNETERIE

CHEMISERIE

MERCERIE

SOIERIE

23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

Ed. Guimbaud et Ch. Texier

7, Place du Marché, POITIERS

Spécialité de LAINAGES et SOIERIES

TOILES - BLANC - CONFECTIONS

Du Choix De la Qualité Des Prix avantageux

MAISON DE CONFIANCE - ENTREE LIBRE

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

Consultez

L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »

24, RUE DU PALAIS, A SAINT-NAZAIRE

il vous sera répondu le jour même

OPTIQUE MEDICALE

ANCIENNE MAISON PATRON

Bernard DOLE

OPTICIEN - SPECIALISTE

3, Rue Thiers (face Hôtel-de-Ville)

NANTES - Téléph. 128-00

Exécution rapide des Ordonnances

10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens (sauf articles imposés)

TOUS LES TRANSPORTS

VOYAGEURS

MARCHANDISES

DEMENAGEMENTS

SERVICES RAPIDES

sont exécutés avec soin par

DROUIN Frères

127, rue de Rennes, NANTES

Tél. 110.10 - 126.59 - 158.08

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELIER Père et Fils

L. CHATELIER, Fils

SUCCESEUR

7, Rue Paré - NANTES

Téléphone : 125-13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, rue du Calvaire

ELECTRICITE

LUMIERE - FORCE - SONNERIES

TELEPHONES

T. S. F.

A. TOUVERON